

Protocole de prévention en cas de canicule

Objectif :

Assurer la sécurité, le bien-être et la santé des enfants accueillis lors des épisodes de fortes chaleurs ou de canicule.

Risques encourus :

Les jeunes enfants sont plus sensibles à la chaleur car leur organisme régule moins efficacement la température corporelle. Ils peuvent rapidement présenter :

- Une déshydratation.
- Une élévation de la température corporelle (hyperthermie).
- Une fatigue inhabituelle ou une somnolence.
- Une irritabilité ou des pleurs inhabituels.
- Une diminution de l'appétit.
- Des maux de tête (chez les enfants capables de les exprimer).
- Un coup de chaleur, pouvant constituer une urgence médicale.

Signes d'alerte :

Prévenir immédiatement le responsable de la structure / infirmière et les parents si l'enfant présente :

- une température corporelle élevée ;
- une peau chaude, rouge et sèche ;
- une grande faiblesse ou une somnolence importante ;
- des vomissements ;
- des troubles du comportement ou de la conscience ;
- des convulsions.

Mesures de prévention

Hydratation :

- Proposer de l'eau très régulièrement, sans attendre que l'enfant la demande.
- Encourager les prises d'eau tout au long de la journée.
- Adapter les repas avec des aliments riches en eau lorsque cela est possible.
- Proposer des jeux d'eau.
- Déshabiller les enfants au maximum.

Température des locaux :

- Fermer les volets et rideaux pendant les heures les plus chaudes.
- Aérer les locaux tôt le matin et en soirée lorsque la température extérieure est plus fraîche.
- Utiliser les moyens de rafraîchissement (ventilateur).
- Laisser les fenêtres en oscillo-battant la nuit avec les volets fermés (sauf le week-end).

Surveillance des températures :

La température de chaque pièce accueillant des enfants doit être relevée **au minimum deux fois par jour** :

- une première mesure en matinée ;
- une seconde mesure en milieu d'après-midi.

Les relevés doivent être consignés dans le tableau de suivi prévu à cet effet.

Activités :

- Limiter les activités physiques.
- Privilégier les activités calmes à l'intérieur et les jeux d'eau.
- Éviter les sorties aux heures les plus chaudes (11 h à 17 h).

Surveillance renforcée :

Une vigilance particulière est portée aux :

- Enfants de moins de 6 mois ;
- Enfants présentant une pathologie chronique ou un traitement pouvant favoriser la déshydratation.

Conduite à tenir en cas de suspicion de coup de chaleur :

1. Installer immédiatement l'enfant dans un endroit frais et ventilé.
2. Retirer les vêtements superflus.
3. Rafraîchir progressivement l'enfant (linge humide, brumisation si disponible, ventilation).
4. Proposer de l'eau si l'enfant est conscient et capable de boire.
5. Alerter immédiatement le responsable de la structure/ infirmière.
6. Informer les parents dans les meilleurs délais.

Ce protocole est porté à la connaissance de l'ensemble des professionnels de la structure et appliqué pendant toute la durée des épisodes de fortes chaleurs ou de canicule.

Cas éventuel de fermeture de structure :

La structure ne disposant pas d'un système de climatisation, une vigilance renforcée est indispensable. Dès lors que la température d'une pièce atteint ou dépasse 30 °C, la direction doit être informée sans délai.

En fonction des températures relevées, de leur évolution et des conditions de confort des enfants, **des mesures exceptionnelles pourront être décidées par la direction**, notamment :

- la réorganisation des activités ;
- le regroupement des enfants dans les espaces les plus frais ;
- **la fermeture partielle et/ ou totale de la structure**, lorsque les conditions d'accueil ne permettent plus de garantir le bien-être, la sécurité et le sommeil des enfants.

En effet, des températures élevées dans les espaces de sieste peuvent être nocives pour la santé des jeunes enfants, altérer la qualité de leur sommeil et augmenter le risque de déshydratation ou de coup de chaleur.

Conformément aux obligations de l'établissement en matière de protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des enfants accueillis, la direction veille à ce que les conditions d'accueil demeurent compatibles avec leurs besoins physiologiques. Lorsque les températures dans les locaux ne permettent plus d'assurer un environnement sécurisé et adapté, notamment en l'absence de système de climatisation, la direction peut décider de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles, pouvant aller jusqu'à la fermeture partielle ou totale de la structure, afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants et des professionnels.

Afin d'assurer une gestion équitable des épisodes de fortes chaleurs et de préserver la continuité de service, l'organisation suivante sera privilégiée lorsque des mesures exceptionnelles devront être mises en œuvre :

- Les directrices exerceront leurs missions en télétravail lorsque cela sera possible et compatible avec les nécessités de service.
- Un roulement sera organisé entre les professionnels afin de permettre, d'une part, à ceux qui le souhaitent de récupérer des heures lorsque cela est possible et, d'autre part, d'affecter les agents sur la ou les structures restant ouvertes en fonction des besoins du service. Cette organisation a pour objectif d'assurer la continuité de l'accueil tout en garantissant une répartition équitable des contraintes entre les équipes et en préservant le confort de travail.

En effet, nous souhaitons maintenir une cohérence dans le fonctionnement des sites en veillant à ce que les mêmes structures ou les mêmes professionnels ne soient pas systématiquement sollicités ou pénalisés.